



## Indexation de la prestation compensatoire

-----  
Par Visiteur

Messieurs,

Par un arrêt de l'année 2001, une prestation compensatoire de 120 000 francs m'a été écordée. Ce qui fait en euros 18 293,88?.

Cette somme doit être indexée sur l'Indice INSEE des prix à la consommation des ménages urbains.

Toutefois, avec le passage du Franc à l' Euro, je n'ai pas réussi à réindexer cette somme.

Pourriez-vous me donner la somme totale de la prestation compensatoire réindexée à ce jour?

Je vous en remercie.

Bien Cordialement.

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Messieurs,

Par un arrêt de l'année 2001, une prestation compensatoire de 120 000 francs m'a été écordée. Ce qui fait en euros 18 293,88?.

Cette somme doit être indexée sur l'Indice INSEE des prix à la consommation des ménages urbains.

Toutefois, avec le passage du Franc à l' Euro, je n'ai pas réussi à réindexer cette somme.

Pourriez-vous me donner la somme totale de la prestation compensatoire réindexée à ce jour?

Je vous en remercie.

Il faudrait précisément connaitre le dernier indice connu au moment où l'arrêt a été rendu.

Toutefois, si l'on prend une constant sur l'année 2001, l'on obtient une prestation compensatoire revalorisée à: 21 160.85 euros selon le dernier indice connu (décembre 2010).

Très cordialement.